
L'UNION MÉDICALE DU CANADA

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DES

Drs A. LAMARCHE et H. E. DESROSIERS.

MONTREAL, SEPTEMBRE 1883.

Pour tout ce qui concerne l'Administration ou la Rédaction, s'adresser, **par lettre**, à l'*Union Médicale du Canada*, Tiroir 2010, Bureau de Poste, Montreal, ou **verbalement**, soit au Dr A. Lamarche, No 276, rue Guy, soit au Dr H. E. Desrosiers, No 70, rue St. Denis, à Montreal.

L'abonnement à l'*Union Médicale* est de **\$3.00 par année**, payable d'avance. Ce montant peut être remis par lettre enregistrée ou par mandat-poste payable au Dr A. Lamarche.

MM. les abonnés sont priés de donner à l'administration avis de leur changement de résidence et d'avertir immédiatement s'il survient quelque retard dans l'envoi ou quelque erreur dans l'adresse du journal.

Les manuscrits acceptés restent la propriété du journal.

Tout ouvrage dont il sera déposé deux exemplaires à la Rédaction sera annoncé et analysé s'il y a lieu.

Les seuls agents-collecteurs autorisés de l'*Union Médicale* sont M. G. H. CHARRIER pour la ville de Québec et les districts ruraux, et M. N. LÉGARÉ pour la ville de Montreal et la banlieue.

L'*Union Médicale du Canada* étant le seul journal de médecine publié en langue française sur le continent américain est l'organe de publicité le plus direct offert aux pharmaciens, fabricants d'instruments de chirurgie et autres personnes faisant affaires avec les membres de la profession.

L'*Union Médicale* ne donne accès dans ses colonnes d'annonces qu'aux maisons et produits qu'elle croit pouvoir recommander à ses lecteurs.

MM. GALLIEN et PRINCE, négociants-commissionnaires, 36, Rue Lafayette à Paris, France, sont les fermiers exclusifs de l'*Union Médicale* pour les annonces de maisons et de produits français et anglais.

Pour les annonces de produits canadiens ou des Etats-Unis, s'adresser à l'administration.

Un abus.

Le *New York Medical Record* se plaignait dernièrement du fait que les afficheurs de la grande métropole américaine, mettant de côté toute pudeur, faisaient circuler en plein Broadway des individus portant des pancartes sur lesquelles on voyait annoncées les vertus magiques d'une panacée quelconque contre la débilité sexuelle. Mais ce n'était là, ajoute notre confrère, qu'un signe des temps. Les médicaments employés dans le traitement des affections sexuelles sont actuellement imposés au public d'une manière aussi excessive que dégoûtante. Quiconque s'aventure à faire un tour de promenade sur une de nos avenues peut s'attendre à ce qu'on lui offre la carte d'un spécialiste de gonorrhée ou l'avis d'un mode de traitement sûr et rapide de quelque maladie des organes génitaux. Les poteaux de télégraphe et les clôtures sont couverts de descriptions succinctes, mais significatives, se rapportant à quelque méthode infallible de guérir les affections de l'urèthre. Nos grands jardins concerts ont maintenant sur leurs programmes l'annonce d'une "urétrine" merveilleuse, ou d'une seringue de poche perfectionnée. Quant à la presse, nous avons déjà parlé des annonces de guérisons de la gonorrhée telles que publiées par les journaux hebdomadaires religieux. Les feuilles quotidiennes laques sont depuis longtemps remplies de toutes sortes de réclames de ce genre. Nous n'en sommes pas encore là, Dieu merci, et nous espérons que cela mettra encore bien du temps à venir. Jusqu'ici, l'on a assez